

Prise de position relative au projet de déclaration du Vieux-Terrebonne à titre de site patrimonial

Aux membres du Conseil du patrimoine culturel du Québec,

Permettez-nous, d'entrée de jeu, de présenter la mission et la vision de la Société du patrimoine et de l'histoire de Terrebonne (PHT) telles qu'elles apparaissent sur notre site Web. « [La mission de la Société du patrimoine et de l'histoire de Terrebonne \(PHT\) vise à favoriser la conservation et promouvoir le patrimoine et l'histoire du territoire de la Ville de Terrebonne auprès de la population en général et sa vision est de susciter un intérêt marqué pour l'histoire et le patrimoine en animant et développant un sentiment d'appartenance au territoire tout en étant considérée comme un leader, un partenaire incontournable et une référence par le milieu municipal, associatif et scolaire.](#) »

Depuis sa fondation en 1975, PHT (à l'origine appelée la Société d'histoire de la région de Terrebonne) s'est particulièrement impliquée dans les démarches visant à sauvegarder le caractère patrimonial de ce qui est devenu, au fil des ans, le joyau de la ville de Terrebonne.

Ce fut particulièrement le cas en 2012 par le dépôt d'un mémoire à la ville de Terrebonne mettant de l'avant un plan stratégique de mise en valeur du patrimoine culturel de Terrebonne ainsi qu'en 2020 par le dépôt d'un autre mémoire à la ville de Terrebonne dans le cadre des consultations publiques sur le projet de règlement 1001-304 visant l'adoption d'un plan d'urbanisme pour le Vieux-Terrebonne.

Nous reconnaissons le cheminement positif du conseil municipal actuel à l'égard de la reconnaissance et la sauvegarde du patrimoine par l'adoption en 2024 d'une politique sur le patrimoine et la citation d'une cinquantaine de bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

La reconnaissance par le ministère de la Culture et des communications du Québec du Vieux-Terrebonne à titre de site patrimonial nous réjouit grandement. Nous croyons qu'il s'agit d'un geste important de notre gouvernement qui reconnaît les efforts accomplis depuis une cinquantaine d'années pour la sauvegarde du caractère patrimonial du VT.

Par ailleurs, lors de la consultation du 10 septembre dernier par le Conseil du patrimoine culturel du Québec, plusieurs personnes ont questionné le périmètre identifié dans le projet de reconnaissance. Nous-même avons souligné que ce périmètre devrait être élargi pour couvrir, à l'est, les rues Laurier et Chapleau. Vous avez entendu les arguments notamment de Gérard Beaudet et de Claude Martel à ce sujet, nous les partageons.

Nous sommes également d'avis que le Ministère se penche sur la pertinence d'élargir aussi la limite ouest jusqu'au boulevard Moody, comme le propose Claude Martel dans son mémoire.

Nous tenons à souligner la qualité du travail réalisé par les représentants du ministère de la Culture et des communications, à la fois dans le document de présentation du projet de site patrimonial et dans les explications fournies lors de la consultation du 14 septembre.

Il nous reste à espérer que le conseil du patrimoine du patrimoine culturel fasse une recommandation positive à la

suite de la consultation et que le gouvernement approuve la reconnaissance du Vieux-Terrebonne comme site patrimonial.